

Sommaire des échanges tenus au cours du forum libre pilote sur l'examen par les pays de la mise en œuvre, animé par l'Organe subsidiaire chargé de l'application à sa cinquième réunion*

Sommaire préparé par le président

1. Au cours de sa cinquième réunion, l'Organe subsidiaire chargé de l'application a animé un forum libre d'examen volontaire par les pays conformément au mode de fonctionnement présenté dans les documents préparés pour sa quatrième réunion¹ et les procédures mises de l'avant dans le document CBD/SBI/5/3.
2. Le forum libre comprenait une séance d'ouverture et trois séances de fond portant sur :
 - a) Les approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société, et l'intégration des protocoles de la Convention sur la diversité biologique et des autres accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
 - b) L'établissement et le suivi des cibles nationales ;
 - c) Les moyens de mise en œuvre, comprenant la planification financière nationale de la biodiversité et la planification du développement des capacités.
3. Le forum libre a été présenté en mode interactif et a porté sur les expériences des Parties et des observateurs dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, plus particulièrement les efforts déployés par les Parties et les observateurs pour mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au niveau national.
4. Cette note propose un sommaire des points soulevés pendant le forum libre préparé par le président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, en consultation avec les présidents des différentes séances. Le texte n'a pas été négocié par les Parties et les points soulevés dans le sommaire ne doivent pas être interprétés comme étant le fruit d'un consensus.

Séance d'ouverture

5. Cette séance a préparé le terrain pour les suivantes et a mis en évidence l'expérience portant sur les points qui seraient abordés lors des séances ultérieures. Les participants ont mentionné les points ci-dessous, dont certains seront abordés plus en détail lors des autres séances :
 - a) Des exemples positifs illustrant qu'une volonté politique accrue a amélioré l'approche pangouvernementale et de l'ensemble de la société et que celle-ci sera essentielle à la mise en œuvre ;
 - b) Les points de vue mondiaux divergents ont des conséquences claires sur le développement et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;
 - c) Des exemples des difficultés à obtenir une participation pertinente de certains acteurs, car ils peuvent posséder des objectifs, des connaissances et des besoins différents ;
 - d) La coopération régionale est importante compte tenu de la nature transfrontalière de la biodiversité ;
 - e) Les différents contextes institutionnels demeurent un obstacle au niveau régional, car les pays ont ratifié des accords et des protocoles différents. À cet égard, certains participants ont souligné le besoin d'une coopération synergétique entre les accords environnementaux à l'échelle internationale ;
 - f) Les priorités politiques conflictuelles, telles que la sécurité et la désertification/dégradation des terres, demeurent un obstacle à la mise en œuvre. Certains participants

* Émis sans édition formelle.

¹ CBD/SBI/4/4 et CBD/SBI/4/4/Add.1

ont également souligné que la mise en œuvre synergétique des changements climatiques, de la désertification/dégradation des terres et de la biodiversité a été reconnue comme étant essentielle ;

g) Le financement, y compris son décaissement et son allocation, demeure difficile. Certains participants ont mentionné l'existence de différences au niveau de l'accessibilité et de la disponibilité des ressources financières d'un pays à l'autre, et leurs conséquences sur la mise en œuvre de la Convention dans les pays et la collaboration entre les pays.

Première séance : Approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société, et intégration des protocoles à la Convention sur la diversité biologique et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité

6. Les participants ont échangé sur les principaux facteurs qui contribuent au succès de la coordination, de la communication, des arrangements institutionnels et des mécanismes de participation significative, ainsi que sur les approches innovatrices pour la participation. Plusieurs participants ont soulevé les points suivants :

a) Les approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société, et l'intégration d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, sont importants pour un examen, une mise à jour et une mise en œuvre productifs des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ;

b) La participation de l'ensemble du gouvernement et des secteurs au processus de révision et de mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité est importante. Les ministères de secteurs de la production, tels que ceux responsables de la pêche, de l'exploitation minière et de l'agriculture, ainsi que les ministères des finances et de l'économie, sont très importants à cet égard ;

c) Les protocoles sont complexes sur le plan technique et exigent des compétences spécialisées. La mise en œuvre, l'inclusion et l'intégration des protocoles dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité exigent une expertise particulière, et les dialogues, les ateliers et le renforcement des capacités peuvent la faciliter ;

d) Les investissements de temps pour la sensibilisation, le partage des connaissances, les communications/médias, les mesures d'encouragement et une structure de coordination adéquate sont des éléments importants dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale et de l'ensemble de la société ;

e) La modélisation des parties prenantes peut appuyer une mise en œuvre efficace des approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société, dont la reconnaissance du fait que certains participants peuvent être à la fois des utilisateurs et des « protecteurs » de la biodiversité ;

f) L'importance d'utiliser et d'appliquer de bonnes pratiques en lien avec la participation des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, notamment dans les consultations et la conception des projets ;

g) Un dialogue significatif avec les peuples autochtones et les communautés locales doit être renforcé à tous les niveaux, ce qui exige des ressources et des mécanismes de coordination efficaces ;

h) Les organisations universitaires et de recherche jouent également un rôle important dans l'examen et la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, et leur suivi pour une mise en œuvre efficace ;

i) Les arrangements et contextes institutionnels nationaux des pays sont des facteurs décisifs des capacités nationales et doivent entrer en ligne de compte dans les processus des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et l'application des approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société et l'intégration des autres accords multilatéraux sur l'environnement ;

- j) L'importance de la volonté politique et de la règle de droit ;
- k) Le développement de stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité peut aider la coordination régionale entre pays voisins ;
- l) Les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité doivent comprendre des mesures pour encourager les partenaires et parties prenantes à agir ;
- m) Une participation et une représentation intégrée des parties prenantes à tous les niveaux et pour toutes les générations exigent un effort concerté et soutenu, pouvant être obtenu grâce à des ressources, l'offre de plateformes et de mécanismes, et d'autres occasions permettant une participation significative ;
- n) Un dialogue significatif est un élément déterminant qui doit être encouragé, notamment dans le cadre de processus de consultation innovateurs et efficaces tels que les assemblées de citoyens, et l'utilisation de plateformes d'échange interactives (des échelles locales à nationales, et vice versa) ;
- o) Les bonnes pratiques pour la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité tenant compte des approches pangouvernementales et de l'ensemble de la société, ont les caractéristiques suivantes :
 - i) Le déploiement d'un effort supplémentaire, notamment en ce qui concerne la participation et l'interaction des femmes, des jeunes et des peuples autochtones et des communautés locales ;
 - ii) La participation des autres ministères peut être facilitée grâce à des structures de gestion et des mécanismes et processus de coordination, tels que le processus de Berne, qui facilitent la coopération et la synergie entre les correspondants nationaux des différents secteurs, conventions et accords multilatéraux sur l'environnement ;
- p) Il est important de faire participer les jeunes, qui peuvent à leur tour faire participer activement les gouvernements nationaux de différentes manières et par différents moyens dans des processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Ces processus peuvent produire différents résultats et fournir des enseignements tirés précis en matière de participation, surtout au niveau infranational ;
- q) Les gouvernements doivent faire rapport aux communautés locales qui dépendent des services écosystémiques, tels que la pêche, sur la mise en œuvre continue des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

Deuxième séance : Définition et suivi des cibles nationales

7. Les participants se sont penchés sur les principaux facteurs permettant de bien représenter le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal dans les politiques et processus nationaux. Ils ont également discuté des éléments essentiels à la définition et au suivi des cibles nationales. Les participants ont exprimé leur intérêt à en savoir plus sur les outils développés par d'autres et ont pris note des points suivants, bien que toutes ces questions n'aient pas été soulevées par tous les participants :

- a) La participation des titulaires de droits et des parties prenantes à l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et des cibles nationales a une grande valeur pour l'élaboration complète de ces documents, et contribue à générer des avantages pour les groupes impliqués tout en soutenant une mise en œuvre efficace. Toutefois, il peut être difficile d'impliquer tous les titulaires de droits et parties prenantes dans la définition des cibles nationales et de prendre en compte les perspectives et ambitions de chacun. Une participation significative nécessite des ressources, la mise à disposition de plateformes accessibles et des opportunités de dialogues et d'engagements significatifs;

b) Le renforcement des capacités, la communication, la sensibilisation et le partage des connaissances sont essentiels à l'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité ainsi qu'à la définition et à la mise en œuvre des cibles nationales. Le dialogue est un élément clé qui doit être encouragé;

c) Des approches flexibles sont utiles pour la définition et la mise en œuvre des cibles nationales dans des systèmes décentralisés, tandis qu'une coordination est nécessaire pour garantir que des efforts conjoints seront déployés pour atteindre des cibles nationales communes;

d) La décentralisation de la collecte de données, par exemple en utilisant diverses institutions et processus gouvernementaux ou en impliquant la société civile, d'autres institutions gouvernementales et des partenaires, peut contribuer à un suivi efficace de la mise en œuvre;

e) Lorsque d'autres ministères dirigent la planification et l'élaboration de certaines cibles nationales, cela permet de répartir les responsabilités et de renforcer la responsabilité partagée au sein du gouvernement. À cet égard, d'aucuns ont souligné que l'engagement avec d'autres ministères peut être facilité par des structures interministérielles et la désignation de correspondants nationaux et de points de contact;

f) La coordination avec les correspondants nationaux des protocoles et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement a permis de développer des synergies dans la définition et le suivi des cibles;

g) Au niveau national, certaines cibles peuvent se voir attribuer une priorité plus élevée;

h) Un examen des lois et institutions existantes peut constituer une base pour l'élaboration de cibles ambitieuses mais réalistes, s'alignant sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

i) La clarté et la cohérence juridiques et politiques sont essentielles pour la définition et la mise en œuvre des cibles nationales, afin de garantir que tous les acteurs y contribuent. Un cadre juridique commun et contraignant pour la biodiversité a été cité comme un élément important pour renforcer la mise en œuvre;

j) Les systèmes nationaux de suivi sous-tendent la prise de décision, mais il existe des lacunes dans ces systèmes, et des ressources importantes pourraient être nécessaires pour leur développement.

Troisième séance : Moyens de mise en œuvre, y compris la planification financière nationale relative à la biodiversité et la planification du renforcement des capacités

8. Les participants se sont penchés sur les moyens de mise en œuvre, y compris la planification financière nationale relative à la biodiversité et la planification du renforcement des capacités. Cette session a permis aux participants d'échanger des données d'expérience et des bonnes pratiques, et de recenser les besoins, les lacunes et les défis actuels liés au renforcement des capacités et au financement pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité. Les points suivants ont été soulevés par les participants, bien que tous les sujets n'aient pas été abordés par tous :

a) Le processus d'élaboration des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité a été une bonne occasion de recenser les besoins en matière de financement et d'attirer des financements supplémentaires provenant de diverses sources, y compris du secteur privé et des organisations philanthropiques;

b) La réalisation d'une analyse des financements existants, l'estimation des coûts des plans de stratégies nationales pour la biodiversité et des actions associées, le recensement des lacunes actuelles et l'identification de modèles de financement durables pour combler ces lacunes, y compris par le biais de solutions de financement innovantes, constituent une base solide pour la mise en œuvre;

c) Un engagement ferme et le suivi des dépenses liées à la biodiversité de tous les ministères, en fonction de leur mandat, peuvent contribuer à garantir un engagement soutenu et à améliorer la mise en œuvre;

d) Des solutions de financement innovantes ont été mises en avant, notamment le paiement des services rendus par les écosystèmes, les obligations vertes, les conversions de dettes en mesures en faveur de la nature et du climat, les paiements des touristes, les contributions du secteur privé, les taxes, les crédits d'émission de carbone, les microcrédits et les transferts fiscaux (par exemple, aux gouvernements infranationaux pour encourager les efforts de conservation locale);

e) Le financement public demeure la principale source de financement pour la biodiversité, tout en soulignant la nécessité de diversifier les sources. Le financement national pourrait être renforcé, par exemple en établissant ou en renforçant des mécanismes de financement nationaux et en adoptant des plans de financement nationaux à court et à long terme;

f) D'aucuns ont observé que l'intégration des financements pour le climat et la biodiversité entraînait des avantages connexes, tandis que d'autres ont rappelé qu'il convenait de prendre des mesures pour éviter les doubles comptages;

g) Le recensement des priorités nationales pour guider l'allocation du budget national à la biodiversité, y compris en assurant la participation de divers ministères et agences, peut soutenir l'allocation des ressources;

h) La nécessité de se concentrer sur les sources nationales de financement, tant publiques que privées, tandis que d'autres participants ont souligné l'importance d'accroître les sources extérieures de financement;

i) L'importance d'un engagement proactif avec les ministères des finances et de la planification afin qu'ils reconnaissent la contribution essentielle de la biodiversité et des services écosystémiques à l'économie nationale, et de présenter au secteur privé l'intérêt commercial qu'il y a à investir dans la biodiversité;

j) Les expériences de la conduite d'évaluations des besoins en matière de renforcement des capacités pour leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, y compris l'identification des compétences requises pour la mise en œuvre de cibles spécifiques dans leurs stratégies et plans d'action, telles que la restauration;

k) Les besoins en matière de capacités pour le suivi de la réalisation des cibles nationales, pour l'élaboration de plans nationaux de renforcement des capacités, et pour combler les lacunes dans les données et les connaissances;

l) Les mesures prises pour répondre aux besoins et lacunes recensées en matière de capacités, notamment l'élaboration de stratégies de développement des ressources humaines, des formations ciblées pour des compétences spécifiques, l'embauche de jeunes diplômés dans des organisations liées à la biodiversité, et le renforcement des capacités institutionnelles en ce qui concerne la recherche en vue de soutenir la mise en œuvre des programmes relatifs à la biodiversité;

m) La nécessité de renforcer les capacités des parties prenantes, y compris des jeunes, des femmes et des autorités locales à différents niveaux, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.